

Banque Centrale de Tunisie

Liste des opérateurs et des valeurs de la pension livrée Date de mise à jour : 31 Décembre 2021

Banques habilitées à exercer l'activité de pension livrée ¹	Valeurs et actifs servant de support à la pension livrée	
	Valeurs négociables	Autres valeurs
ATB BNA ATTIJARI BANK BT AB BIAT STB UBCI UIB BH BTK TSB BTE QNB	BTA BTZc BTCT Emprunt national (EN) Emprunts obligataires déposés chez Tunisie clearing Parts des OPCVM obligataires déposés chez Tunisie clearing	Effets de commerce à condition que les deux parties soient obligatoirement des banques.

¹ Conformément aux dispositions de :

- l'article 3 de la loi n°2012-24 du 24 décembre 2012 relative à la convention de la pension livrée
- l'article 2 de la circulaire n° 2013-05 du 30 avril 2015 ayant pour objet l'accord-cadre-type relatif à la convention de pension livrée.